

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008
Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° **2008-634**
Séance du vendredi 23 mai 2008

ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BATIE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR FORME PAR LA R.D. 1 ET UNE VOIE COMMUNALE A LAUTENBACH B051 - Acquisitions de terrains de voirie

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-05^e/08 du Conseil Général du 14 décembre 2007 relative aux moyens des services de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✦ Décide d'acquérir la propriété située sur le ban de la Commune de LAUTENBACH cadastrée sous:

Commune de LAUTENBACH
Section 4 n° 2 lieudit "rue des pierres" avec 00 a 10 ca, sol, et n° 220/3 lieudit « rue des pierres n° 23 » avec 4 a 07 ca , sol, maison au prix de 167 000 € dont 5 000 € de mobilier, étant entendu que la commune de LAUTENBACH s'est engagée à prendre en charge les frais de démolition du bâtiment implanté sur cette propriété ;
- ✦ Décide de prendre en charge les frais de notaire représentant 2 600 € ;
- ✦ Décide de prendre en charge les honoraires de l'agent immobilier d'un montant de 11 500 € ;
- ✦ Autoriser le Président à signer l'acte à intervenir ;
- ✦ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2008 ;

- ✦ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 enveloppe 101423 du budget départemental 2008.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRÉSIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' or similar mark below the vertical line.

Charles BUTTNER